

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION FINANCES ET
PROSPECTIVE FINANCIERE**

Affaire suivie par
Mme Isabelle DUAVRANT
Attaché Principal

Décision n° 2024-396

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241223-DEC2024-396-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

NOMENCLATURE : 7 - 1

**DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENTS DE
CREDIT N° 2 ENTRE CHAPITRES**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu la délibération n° 29 du 9 juin 2023 portant adoption de
la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier
2024,

Vu la délibération n° 27 du 27 mars 2024, portant vote du
budget primitif 2024,

Considérant l'autorisation accordée pour effectuer des
virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de
7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections (à
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

DECIDE

ARTICLE 1° : D'autoriser le comptable public à effectuer les virements tels que
présentés ci-après :

| Désignation | Dépenses | |
|--|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Section d'investissement | | |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | | 104 015,00 € |
| 23 – Immobilisations en cours | 104 015,00 € | |
| Section de fonctionnement | | |
| 68 – Dotations aux provisions | | 10 187,00 € |
| 011 – Charges à caractères général | 10 187,00 € | |

ARTICLE 2° : Monsieur le Comptable Public et Madame la Directrice aux Finances et à la Prospective Financière de la Mairie sont chargés de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23 décembre 2024

Le Maire,



Sylvain ROBERT